académie
Orléans-Tours
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la réunion du
CHSCTD du Loiret
du 02 juillet 2020

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental s'est réuni le 02 juillet 2020 à 14H00 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret sous la présidence de Madame Véronique Guggiari de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret.

Membres présents

Représentant l'administration

Madame Véronique Guggiari, directrice académique adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret,

a également participé :

Mme Jégouzo qui a pris les fonctions de secrétaire générale adjointe d'académie depuis le 1er juillet 2020, assiste pour la dernière fois au CHSCTD du Loiret.

Représentant le personnel

M. Bruno Chirouse – FSU,
Mme Nelly Larchevêque – SGEN-CFDT,
Mme Sylvie Lesné – FSU,
Mme Dominique Pinault – UNSA Education,
Mme Virginie Talois – FSU,
Mme Juliette Venard – UNSA Education.

a également participé :

Mme Anne-Cécile Bouvet, SGEN-CFDT.

Experts

Mme Yasmina Alloui – assistante sociale du personnel,
M. Régis Barth – conseiller de prévention académique,
Mme Christine Carton,
M. Jean-Claude Farault – conseiller de prévention départemental 1er degré,
Mme Marie-Florence Egiole – inspectrice santé et sécurité au travail,
Mme Virginie Lemerre-Clement – conseillère ressources humaines de proximité,
Mme Isabelle Lemince – assistante de prévention de service,
Mme Isabelle Meyer-Frugier – conseillère de prévention départementale.

Excusées

Mme Cécile Gruel – médecin conseillère technique du recteur,
Mme Nathalie Marais – assistante sociale du personnel,
Mme Magali Maupas – chargée de mission vie scolaire,
Mme Sylvie Niaf – assistante sociale auprès des élèves, responsable départementale.

La séance est ouverte à 14H40

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2020**

Pour : 6
Contre : 0
Le compte rendu est adopté.

2. **Présentation du guide « Accompagner les personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur »**

Mme Jégouzo présente le guide.

M. Chirouse remercie personnellement et au nom de la FSU Mme Jégouzo pour tout le travail collaboratif accompli et pour la qualité des relations établies.

Des modifications sur le document sont réalisées.

Pour : 6
Contre : 0
Le document « Accompagner les personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur » est approuvé.

M. Barth souligne néanmoins qu'il est en désaccord sur quelques points.

3. **Protocole de remontée des fiches RSST**

Des modifications sur le document sont apportées.

Pour : 6
Contre : 0
Le document « Protocole de remontée des fiches RSST » est approuvé.

4. **Crise sanitaire COVID-19**

M. Chirouse demande si la mise en quatorzaine pour suspicion de contamination par contact concerne uniquement la classe et non l'école comme auparavant.

Mme Gugggiari indique que ce n'est pas forcément et systématiquement cette décision qui est prise par les autorités sanitaires. En effet, cela dépend du contexte, de l'âge des enfants, des types de masque portés ou non, des conditions du contact, etc. C'est le docteur Angel qui après enquête prend conseille le directeur académique sur la décision la plus appropriée.

Mme Pinault demande ce qu'il en sera du télétravail pour les agents fragiles à la rentrée. Elle précise aussi que certains agents ont eu des difficultés à accéder aux services en raison de l'absence des droits pour accéder aux applications.

Mme Guggiari précise que plusieurs scénarios sont envisagés pour la rentrée en fonction de l'évolution de la pandémie. Il est donc beaucoup trop tôt pour répondre à cette question. Pour la seconde question, elle indique qu'il serait intéressant de faire remonter ce type de constat dans le cadre des **Ret**ours d'**Ex**périence (RetEx).

Mme Pinault signale que des inspections de professeurs des écoles ont été réalisées après la période de confinement. Elle s'interroge sur leur intérêt ?

Mme Guggiari pense que vraisemblablement sont évoquées les inspections pour les professeurs des écoles stagiaires en difficulté. Celles-ci sont obligatoires afin que la commission de titularisation puisse statuer.

M. Chirouse ajoute qu'il se peut aussi que ce soit des rendez-vous de carrières.

5. **Informations relatives aux situations particulières de certains établissements**

Collège Max Jacob à Saint Jean de la Ruelle

Lycée Jeannette Verdier à Montargis

Lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers

La séance est levée à 17H25.

La présidente du CHSCT D	La secrétaire du CHSCT D
Véronique Guggiari	Dominique Pinault

A DESTINATION UNIQUEMENT DES MEMBRES DU CHSCTD
NE SERA PAS JOINT AU COMPTE-RENDU PUBLIC
NE PAS DIFFUSER

Collège Max Jacob à Saint Jean de la Ruelle

Mme Lesnée indique que 2 fiches RSST distinctes ont été rédigées : l'une concernait une situation de COVID d'un élève et l'autre au sujet d'une forme d'autoritarisme du chef d'établissement.
Ce constat relève de nombreux témoignages assez précis face à un mode relationnel très particulier envers les enseignants comme par exemple des cris dans la cour ou des menaces de conseil de discipline. Plusieurs enseignants ont quitté l'établissement à cause de cette ambiance délétère. D'autres n'osent pas renseigner de fiche RSST au risque de représailles. Il serait grandement nécessaire qu'un audit extérieur soit réalisé afin d'analyser l'ambiance et le climat scolaire.

Pour Mme Guggiari, en l'état et fautes d'éléments précis, on ne peut pas traiter cette situation en CHSCTD. Cependant, elle indique qu'elle prend note de cette alerte.

Lycée Jeannette Verdier à Montargis

Mme Pinault revient sur la situation du lycée Jeannette Verdier au sein duquel les personnels continuent à être terrorisés selon de nombreuses témoignages qu'elle a eus. C'est une situation ancienne et qui perdure. Cette situation nécessiterait aussi un audit.

Mme Lesné ajoute que cela dure en effet depuis des années et conduit à une situation propice à générer des risques psychosociaux. Il y a une vraie souffrance qui se développe et s'installe. On est d'accord sur le diagnostic mais il faut trouver des solutions à ces situations anxiogènes et toxiques. Est-ce que, a minima, l'administration pourrait témoigner de l'attention portée aux personnels ?

Mme Guggiari confirme qu'en effet c'est une situation connue et très complexe parce qu'elle superpose plusieurs enjeux : remise en cause du management, personnels en difficulté et enfin difficulté pour l'administration d'avoir des éléments tangibles et objectifs. Cette situation génère des risques psychosociaux pour l'ensemble des personnels. La DSDEN porte une attention très particulière sur cet établissement. Mme Guggiari propose d'attendre la fin septembre dans la mesure où une nouvelle équipe de direction sera composée. A l'issue de ce premier mois, il sera alors possible de faire le point.

Lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers

Mme Bouvet interroge sur le devenir de la visite du lycée Duhamel du Monceau de Pithiviers parce que la situation n'est toujours pas réglée.

Mme Guggiari indique que pour cette enquête comme pour un certain nombre de thématiques du CHSCTD, il serait pertinent d'attendre la nomination du nouveau secrétaire général.

M. Chirouse tient au nom de la FSU à indiquer que l'absence du DASEN à ce CHSCTD pour raison de communication en direction de la presse pour un cas de COVID-19 à Montargis est révélatrice de la posture de l'administration qui au cours de cette crise a beaucoup communiqué en extérieur et peu en direction des enseignants.

Sgen-CFDT : Déclaration liminaire (CHSCTD du vendredi 11 septembre 2020)

Nous, les représentants du personnel Sgen-CFDT, nous réjouissons de la tenue rapide de ce premier CHSCTD de l'année scolaire. L'an dernier, nous avons apprécié de nous retrouver régulièrement, ce qui nous a permis des échanges d'informations utiles et des réponses en direct aux multiples questions que nous nous posions.

Dans le contexte actuel de fortes incertitudes quant à l'évolution de l'épidémie et aux conséquences sur le fonctionnement de nos établissements et de nos administrations, nous émettons le souhait que le CHSCTD continue à se réunir régulièrement.

Quel bilan allons-nous pouvoir tirer de cette rentrée scolaire ? De nombreuses situations interrogent la protection de la santé et la sécurité des personnels de l'Education nationale.

Le protocole sanitaire du 26 août, dévoilé quelques jours seulement avant la reprise des cours, ne répond pas complètement aux questions d'ordre pratique que se posent les collègues. Dans les établissements scolaires, nous observons des disparités importantes dans la mise en application des consignes : par exemple, dans les écoles primaires, le respect des gestes barrières (comprenant notamment le lavage des mains à l'entrée dans les locaux), la limitation du brassage des élèves conduit à des organisations compliquées dans beaucoup d'écoles.

Les personnels vulnérables, dont la liste a été réduite suite au décret du 29 août dernier, ne bénéficient toujours pas tous des masques chirurgicaux de type II. Les collègues qui présentent des risques de santé autres que ceux de la liste sont dans l'incertitude. Pour le Sgen-CFDT, certains personnels devraient pouvoir exercer à distance ou être placés en ASA.

Des controverses subsistent quant à l'efficacité des différents types de masques. Les ARS et les médecins conseillers techniques expliquent que le masque en tissu ne constitue pas une protection suffisante lorsque les personnels (enseignants et AESH notamment) travaillent en classe avec des élèves non masqués. Ils préconisent de façon préférentielle les masques chirurgicaux. l'utilisation. Pour ces personnels de santé, le masque en tissu ne constitue une protection satisfaisante que si toutes les personnes dans la classe portent un masque.

Le nombre de masques fournis cette rentrée à chaque adulte est, de notre point de vue, largement insuffisant. Trop d'agents ont reçu deux à trois masques, ce qui ne permet pas de couvrir à minima une semaine pleine de travail et de trajets entre le domicile et le lieu de travail. Nous demandons que les dotations en masques soient plus importantes.

De plus, dans le contexte d'aujourd'hui d'une circulation plus importante du virus (le Loiret est placé dans la liste des départements en zone rouge), les personnels de direction sont particulièrement sollicités : les cas de soupçons de contamination, de cas contacts sont beaucoup plus importants et les démarches avec l'ARS, les circonscriptions, la communication avec les familles peut s'avérer très lourde.

Face à la multiplication des fermetures de classes dans le département, nous aimerions savoir également comment la DSDEN va pouvoir assurer les remplacements des collègues en quatorzaine. Le remplacement de ces collègues ne va-t-il pas se faire au détriment des autres remplacements (suppression de certaines formations assurées par les Brigade, notamment) ?

Pour en revenir au fonctionnement du CHSCTD de cette année, nous sommes conscients que la crise sanitaire va constituer une préoccpation majeure, mais nous souhaiterions que le fonctionnement habituel de l'instance puisse reprendre en parallèle. Nous avons laissé en cours l'an dernier plusieurs projets (comme le protocole à destination des personnels confrontés à des élèves perturbateurs).

Le Sgen-CFDT aurait souhaité aborder d'autres sujets, comme les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de mutations, très éprouvantes cette année pour tout le monde (aussi bien pour les personnels concernés, les représentants du personnel, que les personnels administratifs). Ces conditions ont généré beaucoup de stress, et des situations injustes et inhumaines. L'une des missions du CHSCTD étant la prévention des risques psycho-sociaux des personnels, il serait utile qu'il mène une réflexion sur ce sujet.